

DEL2024_04_072

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 27
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 avril 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

M. Gérard GINAC (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

Mme Maria DA SILVA a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

PROJET PORTANT SUR L'ELARGISSEMENT DE LA RUELLE DE LA TUILERIE ET LA CREATION D'UN SQUARE - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Dans le cadre du projet d'élargissement de la ruelle de la tuilerie et la création d'un square, la commune a conclu un marché de Maîtrise d'œuvre avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont le cabinet d'architecture « Groupe d'architecture Ellipse » est le mandataire du groupement.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu un avant-projet définitif conforme au programme reprenant les demandes complémentaires de la maîtrise d'ouvrage.

Les modifications programmatiques suivantes sont à l'initiative de maîtrise d'ouvrage :

- La ruelle et le square devront être une seule et même entité, il n'y aura pas de dissociation entre les deux. Ainsi, lors de la fermeture du square, il n'y aura plus de passage possible entre la rue Paul Bert et la rue Commandant Caroline Aigle

Le délai d'exécution des travaux est estimé à 12 mois (période de préparation comprise). Le coût prévisionnel définitif des travaux est donc fixé à 603 979 € HT (valeur mars 2024). Ce coût comprend les travaux demandés au programme initial ainsi que les modifications programmatiques qui ont très peu d'impacts financiers.

1/2

DEL2024_04_072

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2432-1, L 2432-2, R 3432-6, R 2432-7, R 2194-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2022 portant approbation et fixation et de l'enveloppe financière affectée aux travaux du projet d'élargissement de la ruelle de la Tuilerie et la création d'un square.

Vu la décision du Maire en date du 8 novembre 2023 portant signature du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'élargissement de la ruelle de la Tuilerie et la création d'un square.

Vu le marché n°202323 portant sur la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'élargissement de la ruelle de la Tuilerie et la création d'un square.

Considérant que la maîtrise d'ouvrage s'est vu remettre l'avant-projet définitif,

Considérant que l'avant-projet définitif comprend des modifications programmatiques.

Considérant qu'au stade APD, il convient de fixer le coût prévisionnel définitif,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver l'avant projet définitif de l'opération d'élargissement de la ruelle de la Tuilerie et la création d'un square.
2. De fixer le coût prévisionnel définitif des travaux à 603 979 € HT (valeur mars 2024),
3. De dire que la dépense est prévue au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Maria DA SILVA



Le Maire,
Xavier LEMOINE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 29/04/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 29/04/2024

Montfermeil, le 29/04/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.